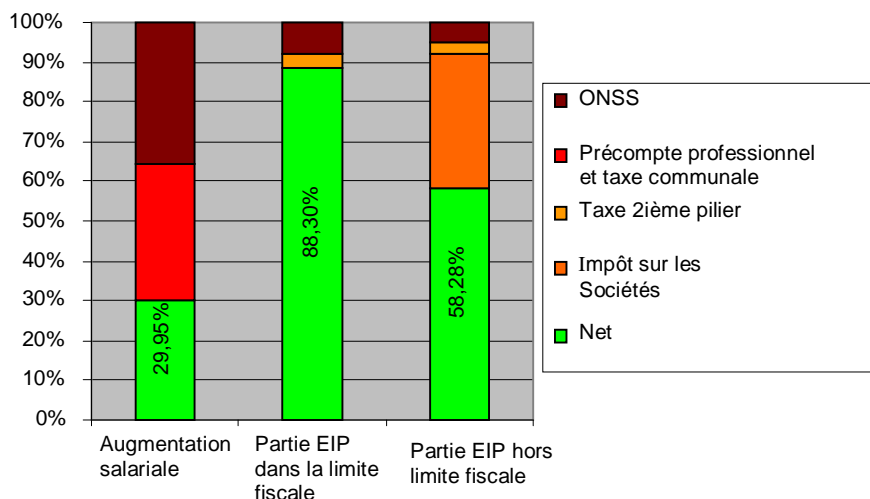


L'engagement Individuel de Pension (EIP) de Fortis Insurance Belgium, un produit Employee Benefits de dernière génération grâce au service on-line d'e-Benefits.

Une solution fiscalement avantageuse

Le régime fiscal avantageux rend l'Engagement Individuel de Pension attrayant pour récompenser les employés. Etant donné que les versements effectués dans le cadre de l'EIP peuvent être déduits fiscalement à titre de charges professionnelles à concurrence de maximum 1.980 EUR en 2007, l'EIP représente aussi pour l'employeur un outil de rémunération particulièrement intéressant.



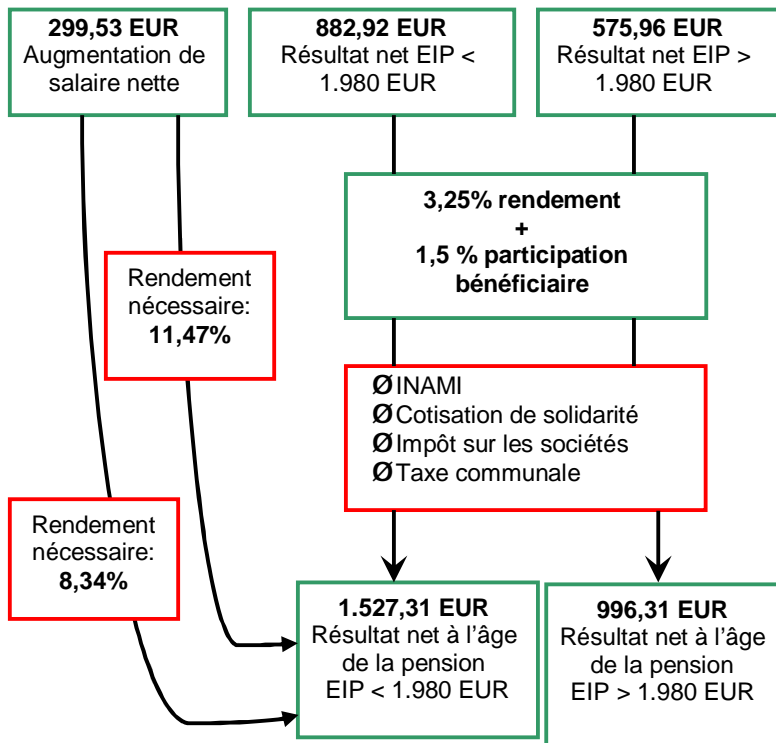
A budget équivalent par l'employeur, l'EIP donne un **résultat net sensiblement plus élevé** pour vous en tant qu'employé, qu'une augmentation de salaire (sans tenir compte du rendement de l'EIP). L'avantage est également plus important si l'on excède la limite fiscale.

Une rémunération plus rentable sur le long terme

L'engagement Individuel de Pension est la solution idéale si vous souhaitez gérer votre pension complémentaire de façon optimale. A côté du fonds général en branche 21, vous pouvez décider de placer les primes versées par votre employeur dans un éventail de fonds en branche 23.

Fonds Branche 21	Rendement
Rainbow White (fonds général)	3,25% taux d'intérêt garanti + participation bénéficiaire

Fonds branche 23	% actions	% obligations
Rainbow Blue	0	100
Rainbow Indigo	30	70
Rainbow Green	50	50
Rainbow Orange	70	30
Rainbow Red	100	0



En se basant sur un rendement global de 4,75% (3,25% taux d'intérêt garanti + 1,5% participation bénéficiaire) sur une période de 15 ans, une prime unique de 1.000 EUR investie dans un EIP rapportera:

- § 1.527,31 EUR pour la partie qui n'excède pas la limite fiscale;
- § 996,31 EUR pour la partie excédant la limite fiscale.

Pour obtenir le même résultat, une augmentation nette de salaire équivalente à 1.000 EUR devrait atteindre sur une période de 15 ans, un rendement global de:

- § 11,47% en comparaison avec la partie placée dans un EIP et qui n'excède pas la limite fiscale;
- § 8,34% en comparaison avec la partie placée dans un EIP et qui excède la limite fiscale.

Une facilité d'accès

e-volulife est un concept qui combine les avantages d'un Engagement Individuel de Pension flexible à un instrument de communication et de service unique: la plateforme de gestion e-Benefits. Ce site vous permet de consulter la situation de votre EIP et de gérer votre plan on-line, grâce à un système performant qui traite instantanément les échanges d'informations.

Un contrat flexible

e-volulife permet également une flexibilité maximale au niveau des garanties complémentaires. Vous pouvez en effet déterminer vous-même dans quelle mesure les garanties suivantes sont-elles souscrites:

- Ø Un capital versé aux bénéficiaires en cas de décès;
- Ø Un capital complémentaire en cas de décès par accident ;
- Ø Une rente qui prévoit un revenu de remplacement en cas d'incapacité de travail;
- Ø Une assurance "exonération de primes" en cas d'incapacité de travail.

Un avantage direct

L'Engagement Individuel de Pension offre la même protection juridique que l'assurance de groupe. Ainsi vous êtes certain de vos droits acquis. L'administration fiscale autorise également que les réserves constituées soient utilisées comme financement immobilier. Vous pouvez en effet obtenir une avance sur votre EIP pour l'achat, la construction, la rénovation ou la préservation d'un bien immobilier situé dans l'Union Européenne. De plus, le taux d'intérêt éventuellement garanti et la participation bénéficiaire restent acquis. De cette façon vous disposez déjà d'une partie de la pension complémentaire accordée par votre employeur.